

Image not found or type unknown



Restitution de caution après un délai de 2 mois.

Par **cciou24**, le **03/05/2012** à **16:25**

Bonjour,

Nous avons déménagé fin décembre, et à ce jour la propriétaire ne nous a pas rendu notre caution. On a accepté une reconnaissance de dette pour lui donner un délai d'un mois supplémentaire mais à ce jour, elle me dit être surendettée (elle n'a toujours pas vendu la maison qu'on occupait), et elle me dit avoir fait un dossier de surendettement à la Banque de France, mais elle ne nous a pas inclus dans le plan. Que nous reste-t-il comme solution pour récupérer notre argent, nous aussi nous en avons besoin !

Merci pour votre réponse.